

Règlement du tournoi « CLÉRY voit double »

Samedi 01 Avril 2023

Séries sous forme de Tops, de N3 à NC

Préambule :

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du règlement.
Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions.
Toute participation implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Article 1 : Autorisation : Le tournoi est autorisé sous le numéro : 2203308.

Article 2 : Licences : Tout participant doit être en règle avec la FFBad et posséder sa licence compétition.

Article 3 : L'arbitrage

- ✓ Juge-arbitre : en cours.
- ✓ JA adjoint : en cours.
- ✓ Auto-arbitrage.

Article 4 : Catégories d'âge

- ✓ De minimes à vétérans.
- ✓ Rappel pour les participants mineurs « article 2.14 du Règlement Générale des Compétitions : "Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs"

Article 5 : Tableaux

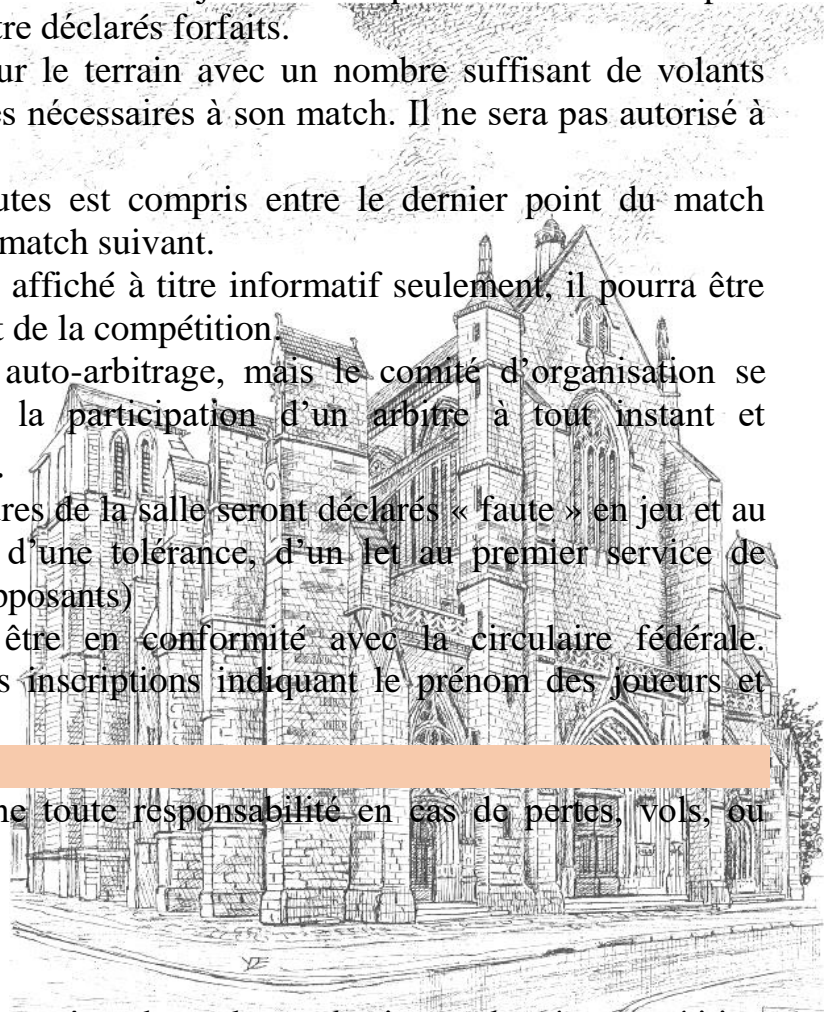
- ✓ Tops constitués sur la base des **CPPH pris en compte le 18/03/2023**, en respectant le RGC sur la différence maximale de points autorisés
- ✓ 2 sortants recherchés en priorité dans les poules de 3 et de 4. Des poules uniques de 4, 5 ou 6 pourront être proposées (voire 7 sans sortie).
- ✓ Le nombre de participants sera limité pour permettre la constitution des poules.

Article 6 : Déroulement de la compétition

- ✓ **Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBad.**
- ✓ **Les joueurs doivent être présents dans la salle à l'heure de la convocation.** S'ils veulent s'absenter, il est absolument indispensable d'obtenir l'accord du JA ET de prévenir la table de marque.
- ✓ Entre l'appel de son nom et le début du match, le joueur dispose de 3 minutes pour finir de s'échauffer et tester les volants. Les joueurs non-présents 5 minutes après l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits.
- ✓ Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Il ne sera pas autorisé à quitter le terrain.
- ✓ Le temps de repos de 20 minutes est compris entre le dernier point du match précédent et le premier point du match suivant.
- ✓ Un échéancier prévisionnel sera affiché à titre informatif seulement, il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition.
- ✓ Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage, mais le comité d'organisation se réserve le droit de demander la participation d'un arbitre à tout instant et particulièrement pour les finales.
- ✓ Les volants touchants les structures de la salle seront déclarés « faute » en jeu et au service. Le JA pourra décider d'une tolérance, d'un let au premier service de chacun des adversaires. (1 par opposants)
- ✓ La tenue vestimentaire : doit être en conformité avec la circulaire fédérale. Cependant, seront autorisées les inscriptions indiquant le prénom des joueurs et joueuses.
- ✓ **Samedi jour unique !**
- ✓ Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, ou accidents.

Article 7 : Volants

- ✓ Les volants des P12 et NC pourront être des volants plastiques classés compétition si les adversaires sont tous d'accords, sinon ce seront des volants plumes compétitions fournis à parts égales.
- ✓ En cas de litiges entre les joueurs, le volant choisi sera celui en vente dans la salle.
- ✓ L'approvisionnement des volants est à la charge des joueurs à parts égales.
- ✓ Le volant officiel de la compétition sera le RSL-Tourney n°3 Elite.



Article 8 : Lieu de la compétition

La compétition se déroulera au gymnase de la CCVTL, 20 avenue Agylus, 45370 Cléry Saint André.

Le gymnase est composé d'une salle de 9 terrains.

Article 9 : Inscription

- ✓ Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans un seul tableau, soit le Double soit le Double Mixte ! Un joueur peut s'inscrire en double avec X sans avoir l'assurance d'obtenir un partenaire.
- ✓ La date du tirage au sort est fixée au **25 Mars 2023**.
- ✓ En double, l'inscription sera validée dans le TOP correspondant aux classements hebdomadaires à la date d'arrêté du classement. Attention, le règlement ne permet pas un écart trop important entre deux joueurs dans une même série. En effet, dans une même série, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Merci de prendre en considération ce nouveau point de règlement. Lors de la constitution de vos paires. Attention au niveau d'écart avec votre partenaire
- ✓ La **date limite d'inscription est le 23 Mars 2023**, inscriptions directement via **Badnet** et par **mail** à l'adresse clerybad@gmail.com + virement. En cas de surnombre, seront sélectionnées les inscriptions acquittées des droits d'engagement selon leur ordre d'arrivée. Le nombre d'engagés par tableau est limité, une liste d'attente sera mise en place pour pallier les éventuels forfaits signalés.
- ✓ Le nombre de places est fixé à 32 joueurs ou 32 paires par top. En cas de dépassement, voici les critères de priorité :
 - a) L'ordre d'arrivée du règlement.
 - b) Les 10 premiers noms inscrits pour le même club.Pour un double, la date prise en compte est celle du dernier inscrit.
- ✓ Les **frais d'engagement sont de 17€ pour un tableau**.
- ✓ Les inscriptions peuvent être pré envoyées par mail mais devront être confirmées par le virement du paiement ou par l'envoi d'un chèque par courrier : **chèque bancaire libellé à l'ordre d'« AASC BADMINTON »**, devront être adressées à :
 - CLERYBAD 6Chez **Franck DE BEJA**
894 rue des Bordes 45370 DRY

Paiement possible par virement.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR CENTRE LOIRE
CLERY ST ANDRE
Tel. 0238602916 Fax. 0238459846

17/12/2020
00568

Intitulé du compte

AASC SECTION BADMINTON
CHEZ MR COLLET CEDRIC
41 RUE DE VILLENEUVE
45130 BAULE

Domiciliation

Code banque
14806

Code guichet
00081

Numéro de compte
68726076000

Clé RIB
31

IBAN

FR76 1480 6000 8168 7260 7600 031

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP848

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par le site Badiste

- ✓ Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifiés avant le tirage au sort. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle) dûment justifiés par une attestation appropriée (certificat médical, attestation d'employeur).
- ✓ **Le tirage au sort aura lieu le 25 Mars 2023.**
- ✓ Les convocations seront envoyées par e-mail dans les jours qui suivent le tirage au sort.

Article 10 : Horaires

- ✓ Les joueurs sont convoqués une heure avant leur premier match.
- ✓ Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.
- ✓ Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.
- ✓ Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match. Trois minutes qui comprennent le test éventuel des volants, la fin de l'échauffement, le tirage au sort et les changements de tenues.
- ✓ Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Article 11 : Forfait

- ✓ Si un joueur est déclaré forfait entre la date du tirage au sort et la date de la compétition, il pourra être remplacé par un autre joueur.
- ✓ Le joueur forfait devra prévenir le comité d'organisation **par mail** au plus tôt avant la compétition et devra justifier son forfait dans les 5 jours suivant la fin de la compétition auprès du comité d'organisation ou de la ligue Centre Val de Loire de Badminton conformément à la circulaire fédérale concernant les forfaits
- ✓ Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisation **par mail** de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation.

Article 12 : Mesures sanitaires

- ✓ Les conditions d'accueil et de déroulement du tournoi devront tenir compte de l'évolution des consignes gouvernementales.

